

26/11/2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26 novembre 2018 à 19 h 30. L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par les articles 152 et 156 du Code municipal, aux membres du conseil.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Mesdames les conseillères : Joanne Leblanc
Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Daniel Groleau
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Daniel Le Pape, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il avise le conseil de même que les personnes présentes que, tel que requis par l'article 956 du Code municipal, les délibérations du conseil portent exclusivement sur les points à l'ordre du jour.

#2 CONSTATATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'ordre du jour
3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 340 700\$ qui sera réalisé le 4 décembre 2018
4. Acceptation des soumissions pour le financement d'un emprunt de 340 700\$ (refinancement du règlement #2006-006)
5. Embauche de Monsieur Matiew Groleau au poste de journalier-chauffeur saisonnier
6. Levée de la séance

Monsieur le maire, Richard Tanguay fait lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté et ce, à l'unanimité des conseillers présents.

#3

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
340 700\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 4 DÉCEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Weedon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 340 700 \$ qui sera réalisé le 4 décembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2006-006	340 700 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2006-006, la Municipalité de Weedon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

2018-175

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 4 décembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 juin et le 4 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	28 400 \$	
2020.	29 500 \$	
2021.	30 700 \$	
2022.	31 900 \$	
2023.	33 200 \$	(à payer en 2023)
2023.	187 000 \$	(à renouveler)

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2006-006 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

#4

**ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LE FINANCEMENT D'UN
EMPRUNT DE 340 700\$ (REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT #2006-
006)**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	26 novembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,7100 %
Montant :	340 700 \$	Date d'émission :	4 décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 4 décembre 2018, au montant de 340 700 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

.1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

28 400 \$	3,71000 %	2019
29 500 \$	3,71000 %	2020
30 700 \$	3,71000 %	2021
31 900 \$	3,71000 %	2022
220 200 \$	3,71000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,71000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

28 400 \$	2,70000 %	2019
29 500 \$	2,85000 %	2020
30 700 \$	3,00000 %	2021
31 900 \$	3,15000 %	2022
220 200 \$	3,30000 %	2023

Prix : 98,02600

Coût réel : 3,75759 %

3 - CD DU NORD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

28 400 \$	3,99000 %	2019
29 500 \$	3,99000 %	2020
30 700 \$	3,99000 %	2021
31 900 \$	3,99000 %	2022
220 200 \$	3,99000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,99000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

2018-176

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Weedon accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 4 décembre 2018 au montant de 340 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2006-006. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

#5

EMBAUCHE DE MONSIEUR MATIEW GROLEAU AU POSTE DE JOURNALIER-CHAUFFEUR SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'un journalier-chauffeur saisonnier;

EN CONSÉQUENCE,

2018-177

IL EST PROPOSÉ par madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'embauche de Monsieur Matiew Groleau à titre de journalier-chauffeur saisonnier et ce, à compter du 27 novembre 2018 jusqu'au 30 avril 2019;

QUE le salaire horaire est fixé à 19.11 \$ selon le niveau 2 de la convention collective ;

QUE les avantages sociaux de l'employé saisonnier soient établis selon la convention collective en vigueur ;

QUE l'horaire de travail soit établi par le supérieur immédiat ;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise au syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Weedon.

ADOPTÉE

#6

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2018-178

À 19 h 43, madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance extraordinaire.

Daniel Le Pape, Urbaniste, M.ATDR,
MBA

Directeur général / secrétaire-trésorier

Richard Tanguay

Maire